MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE

http://agriculture.gouv.fr/politiques-agricoles-fiches-pays

Indonésie

2023

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES	UNITÉS	INDONÉSIE	FRANCE
Superficie	km² - 2020 (2)	**1 916 907**	**543 965** (1)
Population	Mhab - évolution 2020/2021 (2)	**273,8** +0,7 %	**67,7** +0,3 %
Indice de développement humain (IDH)	2021 (3)	**0,705** 114e rang mondial	**0,903** 28e rang mondial
Produit intérieur brut (PIB)	Md USD courants - 2021 (2)	**1 186**	**2 958**
Taux de croissance du PIB	% - 2020/2021 (2)	**+1,5**	**+6,8**
PIB / habitant	USD courants - 2021 (2)	**4 333**	**43 659**
Part de l'agriculture dans le PIB	% - 2021 (2)	**13,3**	**1,6**
Surface agricole utilisée (SAU) (4)	Mha - 2020 (5)	**62,3**	**28,6**
Surface arable	Mha - 2020 (2)	**26,3**	**17,9**
Surface forestière	Mha - 2020 (2)	**92,1**	**17,2**
Balance commerciale tous secteurs	France : Md€ - 2022 (6) Indonésie : Md USD - 2022 (7)	**+54,5**	**-194,4**
Balance commerciale agricole et agroalimentaire (8)	France : Md€ - 2022 (6) Indonésie : Md USD - 2022 (7)	Export : **55,2** Import : **26,8** Solde : **+28,4**	Export : **83,2** Import : **73,7** Solde : **+9,5**
Exportations et importations agricoles et agroalimentaires (8) entre les deux pays	M€ - 2022 (6) (7) Variation 2021-2022	France depuis Indonésie : **297,5** **+12,8 %**	France vers Indonésie : **186,5** **+3,6 %**
Part du flux bilatéral dans les importations agricoles et agroalimentaires (8)	2022 (6) (7)	**0,4 %** des importations françaises **37e** fournisseur de la France	**0,8 %** des importations indonésiennes **15e** fournisseur de l'Indonésie
Part du flux bilatéral dans les exportations agricoles et agroalimentaires (8)	2022 (6) (7)	**0,2 %** des exportations françaises **49e** client de la France	**0,3 %** des exportations indonésiennes **44e** client de l'Indonésie

1. 543 965 km² pour la métropole, la surface Outre-mer est de 89 242 km² pour les seuls DROM (Source IGN 2016) et monte à environ 113 000 km² au total.
2. Banque mondiale
3. Rapport sur le développement humain 2021/2022
4. La surface agricole utilisée (SAU) comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).
5. FAO
6. Douanes françaises, Trade Data Monitor
7. Douanes indonésiennes, Trade Data Monitor
8. N'incluant pas le machinisme agricole et agroalimentaire, les engrais et produits phytosanitaires, le bois et dérivés, le biodiesel

Ce qu'il faut retenir

- L'Indonésie couvre une surface de 191 millions d'hectares dont seulement 63 millions d'hectares de terres agricoles, soit 33 % de la surface du pays.

- Avec **26 millions d'exploitations agricoles** d'une taille moyenne de 2 ha, **l'agriculture contribue à hauteur de 13,7 % du PIB** et mobilise 30 millions de personnes soit près de 30 % des emplois en 2020.

- L'agriculture indonésienne présente un visage contrasté avec d'une part des positions fortes sur certaines **cultures d'exportation (huile de palme, caoutchouc, cacao, café)** et d'autre part la persistance d'une **dépendance aux importations pour couvrir ses besoins en produits de base (blé, soja, lait, viande de bœuf, sucre, ail).**

- Depuis son indépendance en 1945, la priorité de l'Indonésie en matière de politique agricole est de **parvenir à l'autosuffisance**, en particulier pour ses cultures vivrières, afin d'assurer sa sécurité alimentaire. Cette priorité a été réaffirmée par l'actuel Président, M. Joko Widodo, élu en 2014. Après des décennies d'efforts et même si la malnutrition touche encore près de 8 % de la population en 2015, **la situation en matière de sécurité alimentaire s'est fortement améliorée** au sein du pays.

- Au cours des dernières années, d'importants investissements ont été consentis en faveur de l'**huile de palme** qui est devenue une production phare de l'agriculture de l'Indonésie. Elle en est ainsi le **1er producteur** et le **1er exportateur** à l'échelle mondiale. Ce succès pose cependant un certain nombre de questions en matière de durabilité.

Production agricole, pêche et aquaculture

1er pays agricole de l'Asie du Sud-Est, l'Indonésie dispose de 63 millions d'hectares de terres agricoles (33 % de la superficie totale du pays) en 2018 d'après la Banque mondiale. **L'agriculture représente 13,7 % du PIB du pays** en 2020. **Le nombre d'exploitations agricole, en baisse, demeure très conséquent** (26 millions en 2013 contre 31 millions en 2003, selon les deux derniers recensements agricoles) et il s'agit majoritairement de petites unités (2 ha en moyenne). Si les cultures vivrières sont uniquement le fait de petits producteurs et concentrent l'essentiel des exploitations, les cultures pérennes voient coexister des petits producteurs avec d'importantes concessions gérées par des entreprises privées ou d'Etat. Dans le secteur de l'élevage, des unités de grande taille pour la production de volailles ont émergé, en lien avec la structuration du secteur. Ces évolutions alimentent **une diminution de la population agricole ainsi que son vieillissement**, les jeunes étant les premiers à contribuer à l'exode rural. Néanmoins, **l'agriculture concentre encore 30 % des emplois** en 2020.

Très orientée en faveur des productions végétales, l'agriculture indonésienne présente un visage contrasté avec d'une part des positions fortes sur certaines cultures d'exportations (en premier lieu, l'huile de palme) et d'autre part une dépendance aux importations pour couvrir ses besoins en produits de base. **Les marges de progression en matière de développement agricole durable demeurent encore conséquentes**.

Productions végétales et filière bois

La principale production demeure de manière très nette le riz qui représente en 2022 une surface récoltée de 11 millions d'ha, pour une production de 56 Mt de riz (paddy). Ces chiffres placent l'Indonésie **au 3e rang des pays producteurs de riz au monde**. La production de maïs (4,1 Mha et 20 Mt) et de manioc (0,8 Mha et 19 Mt) comptent aussi parmi les cultures de base importantes en Indonésie.

L'agriculture indonésienne jouit de positions fortes pour plusieurs cultures d'exportation. Il s'agit en premier lieu de l'**huile de palme**, dont elle est le **1er producteur mondial** devant la Malaisie (15 Mha et 46 Mt en 2022) ainsi que le **1er exportateur mondial** (35,7 Mt). Elle est également le 1er **producteur mondial de noix de coco**, devant les Philippines (3,3 Mha et 2,9 Mt). L'Indonésie occupe également une place de choix dans le classement des pays producteurs de **caoutchouc naturel** (2e rang derrière la Thaïlande avec 3,8 Mha et 3,1 Mt), de **cacao** (3e après la Côte d'Ivoire et le Ghana avec 1,4 Mha et 0,7 Mt de fèves) et de **café** (4e après le Brésil, le Vietnam et la Colombie avec 1,3 Mha et 0,8 Mt de café).

L'Indonésie est également productrice de fruits tropicaux, de légumes et d'épices, principalement destinés à la consommation nationale mais également à l'exportation. Elle est le **3e producteur pour les bananes** après l'Inde et

la Chine (90 000 ha et 9,6 Mt), le **5e pour les mangues** après l'Inde, la Chine, la Thaïlande et le Mexique (200 000 ha et 3,2 Mt). Le pays occupe aussi une position forte sur le marché mondial de plusieurs épices notamment **clous de girofle** (600 000 ha, 130 000 t), **poivre** (180 000 ha, 78 000 t) et **piments** (330 000 ha, 2,5 Mt), mais aussi cannelle, vanille, gingembre, noix de muscade.

Malgré ces chiffres imposants, compte tenu de la taille de sa population, **l'Indonésie ne parvient toujours pas à atteindre l'autosuffisance pour les cultures de base**. Ainsi, l'Indonésie a dû se résoudre à poursuivre ses importations de riz (à hauteur de 0,4 Mt de riz en 2020). Par ailleurs, **elle importe la totalité de son blé** (10 Mt) **dont elle est le 2e importateur mondial**, **l'essentiel de son soja** (2,5 Mt de fèves) **et de son sucre** (3,5 Mt). Elle importe également du maïs (0,9 Mt) et des haricots mungo (0,1 Mt). La demande en blé et en maïs devrait continuer à progresser dans les années à venir à travers des besoins croissants à la fois pour l'alimentation humaine et animale.

La filière bois est en pleine expansion, soutenue notamment par le développement du secteur de la construction. Face à la progression de la déforestation et à l'exploitation illégale de forêts, l'Indonésie renforce progressivement sa réglementation encadrant l'exploitation forestière afin d'améliorer la durabilité de ces activités. Dans ce contexte, l'Indonésie a signé un accord de partenariat volontaire (ratifié en avril 2014) avec l'Union européenne dans le cadre de l'initiative FLEGT visant à s'assurer de l'origine légale des produits à base de bois importés en Europe. Depuis fin avril 2016, après deux années de travaux de mise en œuvre de cet accord, l'Indonésie délivre des **licences FLEGT** garantissant la légalité des produits à base de bois exportés. Parmi l'ensemble des pays engagés dans la négociation d'accords de partenariat volontaire avec l'Union européenne, **l'Indonésie a été le 1er au monde à parvenir au terme de ce processus de certification de la légalité des bois**. La forêt couvre environ 50 % du territoire indonésien. La récolte de bois est importante en Indonésie avec plus de 61 millions de m³ en 2020, majoritairement de l'Acacia (près de 53 %), mais également de l'eucalyptus (15 %), de l'albizia (7 %) et des bois durs tels que le Shorea (8 %), le Tek (2 %), le Mahogany (1 %) et le Merbau (1 %). S'ajoute également une importante production de bois de feu, de bambou et de rotins, notamment. Toute cette production alimente **une importante industrie de transformation et de fabrication de meubles** largement exportatrice. En 2020 l'Indonésie a produit 21,5 M de m³ de particules de bois, 8 M de tonnes de pâtes à papier, 3,8 M de m³ de contreplaqué, 3,7 M de m³ de bois scié, 2,7 M de m³ de panneaux et placages.

Productions animales, pêche et aquaculture

La production de viande en Indonésie repose en premier lieu sur la volaille, avec un cheptel de 3,2 Md de poulets de chair, de 58 M de canards et de 280 M de poules pondeuses en 2022. Le cheptel de poulets a quasiment doublé au cours des dix dernières années. Le cheptel bovin compte 18,6 M de têtes en 2022, dont une très faible partie dédiée à la production laitière (environ 0,6 M de têtes), auquel il faut ajouter 1,2 M de buffles (utilisés aussi pour leur force de traction). L'Indonésie dispose aussi de 19 M de chèvres et de 18 M de moutons. La production de viande de porc demeure limitée avec un cheptel de 9 M de porcs, compte tenu de la part importante de la population de confession musulmane dans le pays.

L'Indonésie souhaite continuer à développer sa production de viande et atteindre l'autosuffisance. Le pays affiche une a**utonomie en viande de volaille** et couvre également la **quasi-totalité de ses besoins en petits ruminants et en porcs**. En revanche, l'Indonésie est structurellement importatrice en viande bovine et en produits laitiers. Ainsi, en 2020, l'Indonésie a importé 220 000 tonnes de viande bovine (viande, abats, etc.) et environ 700 000 têtes d'animaux vivants destinés à l'engraissement. Les importations de produits laitiers se sont montées à 450 000 tonnes environ avec principalement de la poudre de lait et du lactosérum.

En pratique, les équilibres résultent davantage des restrictions aux importations de produits animaux mis en place par l'Indonésie que d'une réelle adéquation de l'offre à la demande. De fait, les prix sont élevés et la consommation de viande demeure faible (7 kg/hab/an en 2020 d'après BPS*) en comparaison avec les autres pays d'Asie du Sud-Est. Malgré une progression de la production intérieure, la tendance attendue à moyen terme est plutôt un accroissement des déséquilibres entre production et consommation et, en conséquence, une hausse des importations de viande bovine et de produits laitiers.

L'Indonésie est également un **acteur important dans le domaine des produits de la mer**. En 2018, la pêche a représenté une capture de 7,3 Mt d'animaux aquatiques (poissons, crustacés, mollusques, etc.), ce qui positionne l'Indonésie comme le **2e producteur mondial** après la Chine. Le secteur de **l'aquaculture** a représenté une production de 6,9 Mt (**3e producteur mondial** après la Chine et l'Inde) pour les poissons, crustacés et mollusques et 10,2 Mt pour les **algues** (**2e producteur mondial** après la Chine). Historiquement, la production de produits de la mer était destinée à la consommation nationale. Mais depuis quelques années, le pays affiche une **volonté de**

* Badan Pusat Statistik (agence centrale de la statistique indonésienne)

développer l'exportation de ses produits de la mer. Les captures ont ainsi augmenté de près de 30 % au cours des dix dernières années dans un contexte de stagnation des captures à l'échelle mondiale. De plus, compte tenu de la surexploitation des ressources halieutiques et des conditions géographiques idéales du pays, l'aquaculture devrait être amenée à prendre une importance toujours croissante par rapport à la pêche dans le futur. Sa capacité de production a d'ores et déjà été multipliée par trois au cours de la décennie passée.

Industries agroalimentaires

L'industrie agroalimentaire compte 5 700 entreprises de taille moyenne ou grande comptant 765 000 employés et environ 1,6 M de TPE comptant 3,75 M d'employés. L'essentiel de la production est destiné au marché local. La valeur totale de la production agroalimentaire est estimée à 82 Md € et l'exportation à 3,5 Md €. Les eaux minérales, le thé, les nouilles (noodles), la pâtisserie, les produits laitiers et l'alimentation infantile sont les principales productions indonésiennes. Les plats préparés et les produits « sains » (avec vitamines, sans cholestérol, etc.) connaissent un fort développement.

Politique agricole et développement rural

Depuis l'indépendance indonésienne en 1945, **le sujet de la sécurité alimentaire et de l'autosuffisance du pays est au cœur de la politique agricole de l'Indonésie**. Au centre de cette politique d'autosuffisance figure **le développement de la production rizicole**. Malgré des phases de progression très favorables, notamment dans les années 1970, **la marche vers l'autosuffisance se révèle encore difficile**, du fait, notamment, de la baisse du prix du pétrole dans les années 1980, de la crise financière asiatique de la fin des années 1990 et de la croissance démographique et économique. Plus fondamentalement, il n'est pas certain que la poursuite de cet objectif soit le moyen le plus efficace d'assurer la sécurité alimentaire du pays.

Sécurité alimentaire toujours d'actualité

Même si la disponibilité de l'alimentation a progressé, ce poste représente en moyenne encore 30 % des dépenses totales des ménages indonésiens en 2018. Par ailleurs, **la FAO indique que 20 millions de personnes souffrent de malnutrition en Indonésie**, ce qui représente 7,9 % de la population totale. Le *Global Hunger Index* 2019 situe l'Indonésie parmi les pays où le problème de la faim est jugé sérieux (comme les Philippines, le Cambodge, le Laos et le Timor Leste pour l'Asie du Sud-Est).

Néanmoins, depuis le début des années 2000, l'agriculture indonésienne connaît une nouvelle phase de progression importante, à la fois en matière de production rizicole, mais aussi avec la montée en puissance des cultures d'exportation (huile de palme, caoutchouc naturel).

La loi sur l'alimentation de 2012 a réaffirmé que les principes de souveraineté et d'autosuffisance alimentaires sont à la base de l'approche de la sécurité alimentaire de l'Indonésie. Les quatre objectifs structurant la politique agricole de l'Indonésie sont ainsi les suivants :

- Recherche de l'autosuffisance pour certaines denrées jugées stratégiques (riz, sucre, soja, maïs, viande bovine) avec un maintien des prix à un niveau abordable pour les consommateurs dans l'ensemble du territoire indonésien ;
- Diversification de la production et de la consommation avec la diminution de la part des glucides (riz, blé) et l'intégration de davantage de produits de l'élevage et de fruits et légumes dans les régimes alimentaires ;
- Amélioration de la compétitivité de la production agricole et développement de la transformation pour une meilleure valeur ajoutée ;
- Augmentation du revenu des agriculteurs afin de réduire la pauvreté rurale.

Le gouvernement mis en place fin 2014, sous la présidence de M. Joko Widodo, avait confirmé l'engagement d'atteindre l'autosuffisance pour le riz, le maïs et le soja et d'augmenter la production de sucre et de viande bovine. Dans ce but, l'Indonésie a décidé de poursuivre avec les mêmes outils de politique agricole que ceux déjà utilisés par le passé mais en élargissant et en intensifiant les soutiens. Ainsi, **la fixation de prix minimum d'achat** qui concernait précédemment uniquement le riz et le sucre a été étendue au soja en 2013. Les **investissements en faveur de l'irrigation** ont été renforcés. De même, les subventions à l'achat d'intrants (engrais, semences, etc.) ont fortement augmenté et la distribution d'outils de production aux agriculteurs a été organisée (motoculteurs, pompes, machines à repiquer le riz, etc.). Enfin, des outils de politique commerciale

viennent compléter le dispositif de soutien à l'agriculture et se traduisent par une forte régulation des importations et exportations de biens alimentaires. Aucun des objectifs affichés pour 2019 (riz, maïs, soja) n'a cependant été atteint, malgré les efforts acharnés du gouvernement pour y parvenir.

En conséquence, on note un **fort accroissement des soutiens apportés à l'agriculture**. La Banque mondiale estime que les aides à l'agriculture ont doublé au cours des dix dernières années pour atteindre près de 7 % du PIB en 2015, ce qui est la valeur la plus élevée au monde. À titre de comparaison, les soutiens à l'agriculture au sein des pays de l'OCDE sont passés de 1,5 % du PIB pour la période 1995-1997 à 0,8 % du PIB pour 2012-2014 sur la même période. Pour l'Union européenne, ce taux se situe à 0,68 % en 2016.

Si l'objectif indonésien d'autosuffisance alimentaire est légitime, la Banque mondiale a montré que les politiques mises en œuvre ont abouti à une dégradation de la sécurité alimentaire. Les restrictions aux importations contribuent à la montée des prix, deux fois plus élevés qu'en Inde par exemple, et limitent l'amélioration de la productivité de l'agriculture, ce qui, finalement, limite l'accès à l'alimentation pour les populations les plus pauvres. De ce fait, la prévalence de la malnutrition, qui reculait de manière continue depuis plusieurs décennies, est repartie à la hausse ces dernières années. Dans tous les cas, malgré ces résultats mitigés et la constatation d'effets pervers, la recherche de l'autosuffisance demeure toujours au cœur de la politique agricole de l'Indonésie.

Au-delà de son action à l'échelle nationale, **l'Indonésie est active sur les questions de sécurité alimentaire, tant au niveau régional qu'international** (G20). Au sein de l'ASEAN, elle a soutenu la mise en place du Cadre intégré de la sécurité alimentaire en ASEAN (l'*ASEAN Integrated Food Security Framework*). Dans le cadre du G20, l'Indonésie est membre et soutient l'initiative *Agricultural Market Information System* (AMIS) visant à une meilleure information et coordination politique sur les quatre principaux marchés agricoles (blé, riz, soja, maïs).

Enjeux de l'huile de palme

Au cours des vingt dernières années, l'huile de palme, soutenue par une croissance forte de la demande internationale en huiles végétales, a vu ses surfaces en productions multipliées par dix. Du fait de cette croissance importante, l'Indonésie a progressivement supplanté la Malaisie comme 1er producteur puis comme 1er exportateur mondial d'huile de palme. **L'Indonésie représente ainsi près de 60 % de la production mondiale d'huile de palme** et plus de 50 % des exportations mondiales. Ce succès pose cependant un certain nombre de questions en matière de durabilité.

Si la progression observée pour les cultures vivrières est largement le fait d'un soutien public (cf. partie précédente), le moteur principal du développement de l'huile de palme est l'investissement privé, notamment via des grandes entreprises privées ou publiques gérant des exploitations de plusieurs milliers d'hectares (4 500 ha en moyenne et plus de 100 000 ha pour les plus grandes), mais également de la part de petits producteurs qui représentent environ 40 % des surfaces en culture.

La production d'huile de palme avoisine les 50 Mt en 2020 dont près de 40 % par des petits producteurs. 4 millions de personnes sont directement employées dans la production d'huile de palme et près de 20 millions à titre indirect. Sa très forte croissance a fortement contribué à la déforestation notamment des forêts primaires des tourbières, principalement sur les îles de Bornéo et Sumatra. Depuis quelques années, sous la pression notamment du gouvernement et l'interdiction de nouvelles concessions, l**e rythme de déforestation s'est fortement ralenti**, passant de 400 000 ha en 2016 à 100 000 ha en 2020. L'Indonésie a également mis en place une certification durable de l'huile de palme, ISPO, obligatoire depuis 2020, avec un délai jusqu'en 2025 pour les petits planteurs. À ce jour seules les grandes plantations ont pu bénéficier de cette certification, celle-ci étant trop coûteuse et difficile à mettre en place pour les petits producteurs.

Par ailleurs, une agence de restauration des tourbières (BRG) avait été mise en place et son objectif était de parvenir à restaurer 2,4 Mha de tourbières d'ici 2020. Cet objectif n'a pas été atteint, près de 1 Mha auraient été restaurés, mais l'agence a été dissoute en 2020. Les estimations du coût de cette opération sont assez divergentes (entre 1 et 2,6 Md USD) mais l'action du BRG représentait quoi qu'il en soit un engagement financier très important pour l'Indonésie. De ce fait, il est envisagé de créer un *Peat Investment Fund* (*« Peat bonds »*), à l'image des *Forest bonds* émis par l'*International Finance Corporation* (IFC), qui pourrait mobiliser des financements privés. L'objectif est que cet outil puisse financer la restauration d'1 Mha de tourbières.

En termes de débouchés, l'Indonésie a mis en place un système de taxes à l'exportation (d'un niveau variable en fonction du cours de l'huile de palme), différenciées entre huile de palme brute et raffinée afin d'encourager le développement des activités de raffinage et l'exportation d'huile de palme raffinée. De plus, afin d'offrir un débouché supplémentaire à l'huile de palme et soutenir les prix, l'Indonésie a mis en place en 2006 un programme de **soutien au développement de biodiesel à partir d'huile de palme**, en substitution d'importations de gazole. Cet engagement en faveur du biodiesel se renforce progressivement avec le passage en 2020 à un mandat d'incorporation de 30 % d'huile de palme (10 Mt) dans le gazole commercialisé

en Indonésie. Depuis l'été 2015, la filière huile de palme est mise à contribution via l'*Indonesian Palm Oil Fund* (BPDPKS) et un système de taxe à l'exportation (près de 1 Md€ collecté en 2017) pour financer le surcoût du biodiesel par rapport aux énergies fossiles.

En 2019, plus de 50 % des importations d'huile de palme de l'UE ont été utilisées pour la production de biocarburant. L'application de la directive européenne dite « RED 2 » de 2018 et l'article 266 quindecies du code des douanes suppriment les subventions et incitations fiscales, dès 2020 pour la France, et progressivement à partir de 2023 jusqu'en 2030 pour l'UE, pour l'utilisation de l'huile de palme dans la production de biocarburant. Parmi les huiles végétales, seules l'huile de palme faisait l'objet de telles restrictions, depuis 2021 la France a également réduit les incitations fiscales dont bénéficiait l'huile de soja. L'Indonésie, et les autres producteurs mondiaux d'huile de palme, considèrent la directive européenne comme un obstacle au commerce qui favorise les cultures d'huile végétale produites dans l'UE (colza) ou en Amérique latine (soja).

En décembre 2019, l'Indonésie, suivie par la Malaisie, a engagé un **différend avec l'UE auprès de l'OMC**. L'Indonésie a également mis en place un embargo officieux sur les vins et liqueurs ainsi que, partiellement, sur les produits laitiers européens. Suite à la mise en place d'un groupe de travail UE/ASEAN sur les huiles végétales (accord trouvé en décembre 2019), l'Indonésie a levé ses embargos début 2020.

Indications géographiques

Les efforts de la Direction générale de la propriété intellectuelle indonésienne (DGIP), rattachée au ministère de la Loi et des Droits de l'Homme, ont permis un bon développement de la certification d'indications géographiques (IG) depuis la promulgation du décret sur la protection des IG en 2007 (revu en 2016).

Ainsi, début 2023, on dénombre **93 IG enregistrées en Indonésie**, portant essentiellement sur des produits alimentaires mais aussi quelques produits artisanaux. Parmi celles-ci, neuf sont d'origine étrangère (Champagne, Cognac, Pisco, Parmigiano Reggiano, Lamphun Brocade Thai Silk, Tequila, Grana Padano, Scotch Whisky, Lambrusco di Modena). Les IG agricoles nationales concernent en premier lieu une vingtaine de cafés locaux mais également des produits très variés : thé, épices (poivre, vanille), tabac, lait de jument, poisson fumé, miel, riz, sel, fruits et légumes.
Le rythme d'enregistrement de nouvelles IG s'est accéléré avec un triplement du nombre de produits enregistrés au cours des cinq dernières années. Toutefois, l'enjeu est désormais davantage de faire vivre ces IG, ce qui passe par une plus grande organisation et mobilisation des producteurs, afin de leur donner une réalité et une efficacité économiques.

Impact de la crise sanitaire du Covid-19

L'Indonésie a souhaité limiter les mesures de confinement strict à Jakarta en instaurant des **restrictions plus souples que dans d'autres pays de l'ASEAN**. L'économie a donc relativement moins souffert que si le confinement avait été généralisé. L'agriculture et l'agro-industrie ont été peu impactées et ont même connu une croissance significative, **le PIB agricole a crû de 2 % en 2020**. Le gouvernement a principalement cherché à faciliter la commercialisation et à limiter la hausse des prix des produits agricoles.

Les secteurs agricole et agroalimentaire ont bénéficié des **mesures transversales de soutien à l'économie** d'un montant total annoncé de 35 Md€ (soit 5 % du PIB). Ces mesures comprennent des aides sociales, des réductions d'impôts et des prêts aux entreprises.

Le ministère de l'Agriculture s'est engagé à **garantir l'approvisionnement en produits de base**, à savoir le riz, le maïs, le poulet, le bœuf, les œufs, l'huile, le sucre, le piment, le poivre, l'oignon et l'ail. Le gouvernement a levé temporairement l'exigence de licences d'importations sur certains produits et l'entreprise paraétatique BULOG a développé ses achats de riz directement aux producteurs. Le gouvernement appuie également le développement de la vente en ligne sur les marchés traditionnels des grandes villes, en s'appuyant notamment sur la « licorne » indonésienne Gojek (plate-forme de livraison).

Le ministère de l'Agriculture appuie financièrement le développement de l'agriculture dans tout le pays et le développement de plantations de cultures alimentaires « food estates ». Parmi les cultures en développement, on trouve le riz, le maïs et les épices (noix de muscade, clous de girofle, etc.).

Enfin le gouvernement souhaite que l'agriculture participe davantage au financement des dépenses publiques. Les taxes à l'exportation sur l'huile de palme ont été portées de 50 à 55 USD par tonne et les taxes à l'exportation pour le biodiésel ont également été augmentées de 20 à 25 USD par tonne. Ces taxes permettent notamment de subventionner l'utilisation du biocarburant en Indonésie.

Échanges commerciaux

La balance commerciale globale indonésienne est largement excédentaire (+54,5 Md USD en 2022), tout comme celle du secteur agricole et agroalimentaire[9] (+28,4 Md USD en 2022). En effet, l'Indonésie a exporté pour 55,2 Md USD de produits agricoles et agroalimentaires en 2022, alors qu'elle en a importé 26,8 Md USD la même année[10].

Exportations indonésiennes[10]

Les exportations agricoles et agroalimentaires indonésiennes sont constituées à **14% de produits bruts** et à **86% de produits transformés**. Si les exportations de produits bruts ont augmenté de 7% en 2022 par rapport à 2021 et de 13% par rapport à 2020, celles concernant les produits transformés ont plus fortement augmenté encore, de 9% par rapport à 2021 et de 59% par rapport à 2020.

L'huile de palme est de loin son premier poste d'exportation. En 2022, l'Indonésie a exporté 27,8 Md USD d'**huile de palme** (soit 50,3% des exportations agricoles et agroalimentaires totales du pays), en augmentation de 4% par rapport à 2021 et de 60% par rapport à 2020. Les autres principaux produits exportés par l'Indonésie sont les **poissons et crustacés** (à hauteur de 4 Md USD en 2022), l'**huile de coco** (3,1 Md USD), les mélanges de graisses et huiles animales ou végétales (2 Md USD), le café, thé, maté et épices (1,9 Md USD) et les tabacs (1,5 Md USD).

Ses premiers clients sont la **Chine** (17,7%), les **États-Unis** (10,9%), l'**Inde** (10,7%), la Malaisie (6,3%), le Pakistan (5,8%) et le Vietnam (3,6%). **La France est son 44e client**, les exportations vers la France représentant 0,25 % des exportations indonésiennes du secteur[3].

Par ailleurs, en 2022, l'Indonésie a exporté près de 3,8 Md USD de **bois et dérivés**, 1,2 Md USD d'**engrais**, 590 M USD de **machinisme agricole et agroalimentaire**, 465 M USD de **produits phytosanitaires** et 462 M USD de **biodiesel**.

Importations indonésiennes[10]

Le blé tendre est son premier poste d'importation. En 2022, l'Indonésie a importé 3,8 Md USD de **blé tendre** (soit 14,2% des importations agricoles et agroalimentaires totales du pays), en augmentation de 7% par rapport à 2021 et de 46% par rapport à 2020. Les autres principaux produits importés par l'Indonésie sont les **tourteaux de soja** (3,2 Md USD), le **sucre** (3 Md USD), les fèves de soja (1,6 Md USD), les fruits (1,5 Md USD), le lait et crème de lait (1,3 Md USD) et les viandes et abats (1,1 Md USD).

Ses principaux fournisseurs sont l'**Australie** (13% des importations), les **États-Unis** (12,2%), la **Chine** (11,5 %), le Brésil (11,3%), l'Inde (9,1%) et l'Argentine (8,6%). **La France est son 15e fournisseur**, les importations en provenance France représentant 0,84% des importations indonésiennes du secteur.

Par ailleurs, en 2022, l'Indonésie a importé 3,7 Md USD d'**engrais**, 1,8 Md USD de **machinisme agricole et agroalimentaire**, 687 M USD de **produits phytosanitaires** et 510 M USD de **bois et dérivés**.

Échanges commerciaux entre la France et l'Indonésie[11]

En 2022, les **exportations françaises vers l'Indonésie** s'élèvent à 186,5 M€ de produits agricoles et agroalimentaires, en augmentation de 3,6% par rapport à 2021 et de 52,7% par rapport à 2020. Il s'agit principalement de **lactosérum** (pour 49,3 M€), de préparations pour **l'alimentation animale** (pour 28,6 M€), de **lait et crème de lait** (21,6 M€), de caséines (9,6 M€), de vins (7,5 M€), de beurre (7,3 M€) et de fromages et caillebotte (6,8 M€). L'Indonésie constitue le **49e client de la France** (0,22 % des exportations agricoles et agroalimentaires françaises).

Par ailleurs, en 2022, la France a exporté vers l'Indonésie 16,4 M€ de **machinisme agricole et agroalimentaire**, 7,9 M€ de **bois et dérivés** et 3,1 M€ de produits phytosanitaires.

En 2022, les importations françaises depuis l'Indonésie représentent 297,5 M€ de produits agricoles et agroalimentaires en 2022, en hausse de 12,8% par rapport à 2021 et de 24,8% par rapport à 2020. Il s'agit principalement d'**huile de palme** (pour 113,8 M€), loin devant les **poissons et crustacés** (pour 32,8 M€), le **café, thé, maté et épices** (pour 32,6 M€), les préparations alimentaires (pour 25,3 M€), les viandes et abats (13,9 M€) et les algues (pour 13,1 M€). L'Indonésie constitue le **37e fournisseur de la France** (0,40% des importations agricoles et agroalimentaires françaises).

9. N'incluant pas le machinisme agricole et agroalimentaire, les engrais et produits phytosanitaires, le bois et dérivés, le biodiesel
10. Douanes indonésiennes, Trade Data Monityor
11. Douanes françaises, Trade Data Monitor

Par ailleurs, en 2022, la France a importé depuis l'Indonésie 19,3 M€ de **machinisme agricole et agroalimentaire**, 18,8 M€ de **bois et dérivés** et moins de 0,2 M€ de produits phytosanitaires.

Conditions d'accès au marché indonésien

Afin de soutenir le développement de son agriculture et de son industrie de transformation, l'Indonésie a mis en place un système de protection tarifaire modérée, associée à des **barrières non tarifaires contraignantes :** modulation des droits de douanes (riz, sucre), licences d'importation (alcools et produits laitiers notamment), contingents (viandes, céréales, etc.) ou encore exigences halal. Ces mesures restreignent les échanges internationaux et font l'objet d'ajustements en fonction de la production intérieure. En conséquence, les échanges apparaissent comme fortement régulés par l'État. Les améliorations en la matière, tel l'abandon des quotas pour les boissons alcoolisées en 2018, restent circonscrites.

Pour faire face au renforcement des barrières non tarifaires, les services français ont négocié au cours des dernières années des **conditions dérogatoires pour les produits français**. En ce qui concerne les **produits frais d'origine végétale**, les échanges techniques entre la France et l'Indonésie ont conduit à la signature en novembre 2016 et au renouvellement en mars 2019 d'un certificat de reconnaissance pays qui simplifie les procédures de contrôle sanitaire pour vingt produits vers l'Indonésie. Le renouvellement de cet accord de reconnaissance du système français de maîtrise des risques sanitaires est en cours de négociation. Celui-ci concerne dix produits végétaux (la pomme, l'abricot, l'asperge, l'orge, la cerise, le blé, le maïs et farine de maïs, la pomme de terre, le kiwi et la prune). L'accréditation de laboratoires d'analyses, obtenue en 2020, facilite également l'exportation d'une quinzaine d'autres produits. Cet accord est lui aussi en cours de renouvellement. Concernant les **produits laitiers**, un protocole bilatéral a été signé entre la Direction générale de l'alimentation (DGAL) et son homologue indonésien en 2015, suite à une mission d'audit en 2014. Il a permis de confirmer les agréments des établissements avec antériorité d'exportation et de définir une procédure d'agrément pour les établissements candidats.

Accords internationaux

L'Indonésie a intégré l'Organisation mondiale du commerce (**OMC**) depuis le 1er janvier 1995. Le pays est membre de l'Organisation mondiale de la santé animale (**OMSA**) depuis le 13 mai 1954, ainsi que du ***Codex alimentarius*** et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV). À l'OMC, l'Indonésie fait partie du **G33** (groupe des pays en développement).

En complément des accords liés à l'ASEAN, entre les pays de l'ASEAN ou avec des partenaires tiers (Chine, Japon, Inde, Australie, Nouvelle-Zélande, Corée du Sud et Hong-Kong), **l'Indonésie a signé trois accords bilatéraux, avec le Japon en 2007, avec le Pakistan en 2012 et avec l'Australie en 2019.** Par ailleurs, des accords bilatéraux sont également en cours de discussion avec l'Inde, le Chili, la Corée du Sud et la Turquie.

L'Indonésie est également partie prenante dans quelques accords multilatéraux (*Regional Comprehensive Economic partnership*, accord de l'organisation de la coopération islamique, etc.) et membre d'un accord regroupant huit pays en développement (PTA-D8, actuellement en vigueur).

Au sein de la zone ASEAN, l'Indonésie fait partie des pays avec lesquels l'Union européenne a ouvert la négociation d'un accord de libre-échange (**CEPA**). Cet accord de libre-échange prend place dans le cadre de l'accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et l'Indonésie qui est entré en vigueur le 1er mai 2014 et dont il sera la déclinaison pour le volet commercial. Depuis le 18 juillet 2016, date de lancement des discussions, quinze rounds de négociation se sont tenus. Les négociations sont affectées, notamment par des divergences de vue en matière de commerce et développement durable (TSD) entre l'Indonésie et l'UE.

L'Indonésie est membre et premier État pêcheur de la Commission des thons de l'océan Indien (**CTOI**), qui est l'organisation régionale de gestion des pêches (ORGP) chargée des thons et espèces apparentées en océan Indien (l'UE et la France au titre des îles Éparses en sont membres). L'Indonésie est également membre du « G16 », un groupement d'États côtiers représentant leurs intérêts face aux pays de « pêche lointaine », et notamment à l'UE. L'Indonésie, qui est active au sein du G16, pourrait jouer un rôle pivot au sein de la CTOI car elle a vocation à développer sa pêche hauturière.

Relations bilatérales

Les relations entre les autorités françaises et indonésiennes sont essentiellement concentrées sur les thématiques liées à des **questions d'accès au marché** afin de faciliter l'exportation de leurs produits agricoles et alimentaires respectifs. Le différend apparu sur l'huile de palme vient compliquer une équation déjà complexe (voir précédemment).

En matière agricole, la France et l'Indonésie coopèrent dans le **domaine de la recherche** via notamment le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) qui travaille depuis près de 40 ans en Indonésie. Les actions en partenariat du Cirad portent sur la gestion des milieux naturels (bassins versants, forêts, mangroves, etc.) et des systèmes de production (production durable d'huile de palme et de caoutchouc, impact des projets laitiers, etc.). Un événement emblématique de ces actions était la conférence bisannuelle ICOPE sur le palmier à huile et l'environnement organisé avec le WWF et la société Sinar Mas Agro Resources and Technology Tbk, mais qui n'a pu se tenir en 2020 et 2022. L'Agence française de développement (AFD) finance également un programme de formation en faveur de plantations durables en ASEAN et en Indonésie, mis en œuvre par le Cirad.

Le Cirad est représenté par une direction régionale basée à Jakarta, couvrant les pays d'Asie du Sud-Est insulaire ; elle représente également l'Alliance Agreenium (alliance recherche - enseignement supérieur agricole français). Le Cirad collabore avec de nombreux groupes industriels français (Danone et Bolloré), européens, indonésiens et internationaux, avec des ONG et des associations de producteurs, avec des universités et des centres de recherche, des ministères de l'agriculture, de la forêt, de la recherche et des entreprises d'Etat, ainsi qu'avec des organisations régionales et internationales, notamment le CIFOR (Centre international sur la recherche forestière).

Au-delà de ce dispositif et des collaborations existantes, les représentants institutionnels indonésiens ont fait part de leur souhait de développer les coopérations en matière de recherche et d'enseignement.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Europe et International de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE).

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : Le Service Europe et International s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches est coordonnée par le Bureau des exportations et partenariats internationaux (BEPI/DGPE). Leur rédaction est assurée par les conseillers aux affaires agricoles (CAA), les services des ambassades de France et les services centraux concernés. Les sources des données sont diverses et indiquées en notes de bas de page.

Service Europe et International — 3, rue Barbet de Jouy — 75349 Paris 07 SP